

LA RÉSERVE DU CAP-SIZUN

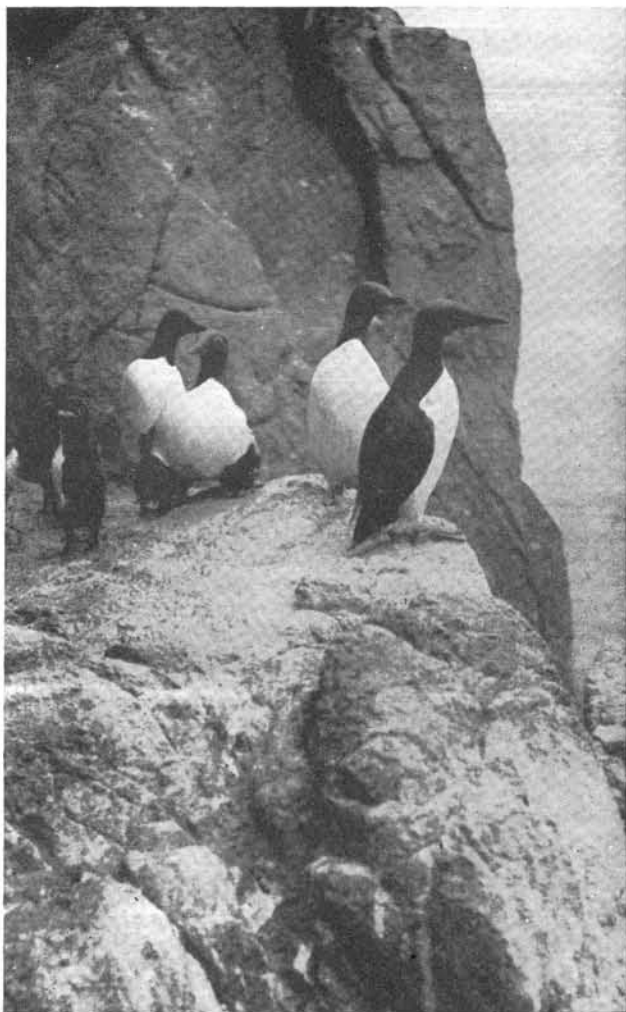
par Michel-Hervé JULIEN

L'étonnante richesse ornithologique du rivage Sud de la Baie de Douarnenez a été évoquée une première fois dans l'ouvrage du Chevalier de Fréminville, « Voyage dans le Finistère », paru à Brest en 1836. En 1938 et 1939, le grand ornithologue français, Paul Barruel, visitait la région et en donnait une relation fort documentée dans l'« Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie » (1942, pp. 73 à 80). Notre éminent ami Paul Geroudet a étudié lui aussi le secteur proche de la Pointe du Van (Nos Oiseaux, 1952, n° 223-24 et « Penn ar Bed », 1954, n° 3, pp. 19-25).

La plupart des colonies se trouvent situées sur le littoral de la commune de Goulien, partie de la côte à l'écart des routes. Malgré la grandeur sauvage de ces lieux, il n'en existe aucune mention dans la littérature touristique si ce n'est un bel article sur le Cap-Sizun, paru en Juillet 1938, dans la Revue du Touring-Club de France, et dû à la plume d'un Professeur d'Histoire et Géographie, André Laurent, qui s'exprime en ces termes : « ... il est ici un point sublime, c'est le Castel-ar-Roc'h. De l'autre côté de la Manche, en pays celtique, en Devon, où les roches, le ciel et les hommes sont ceux de Bretagne, il y a aussi un Castel-Rock, dominant de plus haut la mer, mais certainement moins sauvage. Il faut pour visiter cette côte du Castel-ar-Roc'h, âpre entre toutes, abandonner la petite route de Douarnenez à la Pointe du Van à la hauteur de Goulien, gagner le hameau de Kérisit et, par un vallon aux formes douces, « mures » disent les géographes, on arrive à une crique profonde. A l'Est de cette crique, les falaises rocheuses, incroyablement entaillées, dominent de 71 mètres, à la verticale, un sombre enfer que le contre-jour rend plus tragique ».

Là se trouvent précisément quelques-unes des plus belles colonies d'oiseaux marins de notre réserve du Cap-Sizun qui s'étend actuellement sur une cinquantaine d'ha entre la limite des communes Beuzec-Goulien et la proximité de la Pointe de Breneur, ainsi qu'aux alentours de l'îlot du Milinou à l'autre extrémité de la commune de Goulien. Soit environ 2 kms de rivage sur une profondeur de 250 mètres.

Avant le printemps 1959, une clôture destinée à protéger les colonies sera édifiée, des panneaux seront apposés, et un garde y sera affecté durant la période de nidification pour protéger les oiseaux des destructions toujours possibles ; de leurs côtés, les gardes maritimes visiteront régulièrement la réserve, ceci grâce à la bienveillance de M. l'Administrateur du Mesnil.



Un aspect d'une colonie de Guillemots à Castel-ar-Roc'h

Photos Brosselin et Merveilleux du Vignaux

Nos premières démarches en faveur de la conservation des colonies d'oiseaux du Cap-Sizun ont été provoquées par les avant-projets de la route touristique Douarnenez-Pointe du Van dont la presse régionale a souvent parlé et qui ont été examinés à diverses occasions au Conseil Général du Finistère, au Comité Départemental du Tourisme, à la Commission des Sites, au Service des Ponts et Chaussées, et au Conseil Municipal de Goulien.

Tout en nous interdisant de prendre parti sur le projet lui-même, nous avons demandé que la route évite la portion du littoral où niche la majeure partie des oiseaux. Nos interventions ont reçu le meilleur accueil des responsables des divers services intéressés, M. Chapel, Préfet du Finistère, M. F. Gay, Secrétaire Général de la Préfecture, M. Crouan, Député, Président du Conseil Général, M. de Parades, Délégué Départemental au Tourisme,

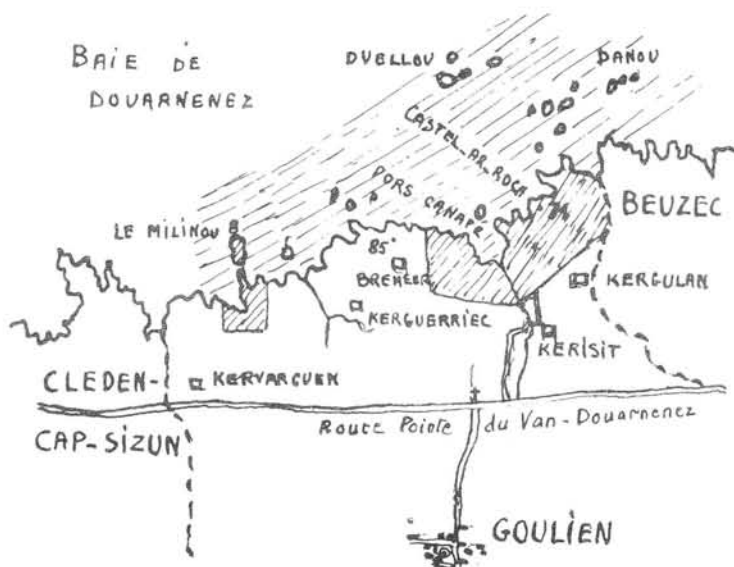
M. Legrand, Président de la Commission des Sites, M. Moan, Maire de Goulien, et de MM. H. Monnier, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, P. Bastard, Ingénieur des Ponts et Chaussées, et Maudire, Ingénieur des T.P.E. M. Monnier avait bien voulu nous faire savoir par lettre qu'il avait pris un vif intérêt au projet de la réserve, qu'il était d'accord sur la nécessité d'y laisser la nature sous toutes ses formes inviolée et qu'il nous apportait son concours le plus complet. Un peu plus tard, M. Bastard nous écrivait que toutes dispositions avaient été prises pour éviter que les parcelles indiquées dans le plan de notre projet de réserve ne soient pas traversées par le futur chemin touristique.

Ainsi, grâce à la bienveillante compréhension des services intéressés, il était désormais acquis que la nouvelle route n'empiéterait pas sur la réserve. La mise en réserve devenait dès lors possible, et c'est à cette tâche que nous nous sommes attelés à partir de Mai dernier, avec l'aide de M. Legrand, M. Moan, Maire de Goulien, M^r Emmery, Notaire à Pont-Croix, et d'ornithologues quimpérois, membres de notre Société - MM. Bonnin et Guéguiner.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissant à M. le Maire de Goulien de nous avoir facilité la tâche en nous accompagnant, ainsi que notre notaire, chez les différents propriétaires des parcelles constituant la réserve. Grâce à lui le meilleur accueil nous fut partout réservé. Remercions aussi les propriétaires de l'aimable compréhension dont ils ont fait preuve à notre égard.

Ces efforts viennent d'aboutir à la location des terrains et des ilots pour une première période renouvelable de 17 ans.

La valeur ornithologique de la réserve du Cap-Sizun n'est pas seulement due à l'abondance et à la variété des oiseaux nicheurs, mais aussi au fait que pour plusieurs de ceux-ci, ce



Situation et limites de la Réserve du Cap-Sizun
(en hachures la zone mise en réserve)

lieu constitue l'unique et dernier point en France où ils se sont maintenus sur le littoral même. Pingouins et Guillemots par exemple ne nichent plus ailleurs que sur les îlots isolés en pleine mer. On conçoit par conséquent quelles facilités cette réserve offrira pour l'étude des oiseaux marins, aussi bien pour les ornithologues spécialisés, que pour les visiteurs désireux de voir les oiseaux vivre dans leur milieu naturel et d'apprendre à en reconnaître les différentes espèces.

En comparant le travail de Barruel avec nos notes et celles de nos collègues, MM. Brosselin, Guillou, Lucas, Maugard, Mélou, Merlet, et surtout J.-F. et M. Terrasse, nous arrivons au dénombrement approximatif suivant de couples d'oiseaux nichant sur le territoire de la réserve :

Cormoran huppé	300
Faucon crécerelle	4
Goéland marin	10
Goéland brun	50
Goéland argenté	1.000
Mouette tridactyle	60
Petit Pingouin	100
Guillemot de Troil	400
Macareux moine	10
Chouette chevêche	1
Grand Corbeau	2
Choucas	50
Crave à bec rouge	30

Il sera intéressant de comparer dans quelques années l'effectif des oiseaux nicheurs avec les chiffres calculés ci-dessus. En effet, certaines espèces, grâce à la protection, verront sans doute leurs effectifs augmenter considérablement, les Macareux notamment qui furent jadis nombreux en ces lieux, d'autres s'installeront peut-être d'ici peu, par exemple le Pétrel glacial qui semble fréquenter régulièrement le secteur depuis le printemps dernier (observations d'A. Lucas et de M. Brosselin), les Puffins des Anglais et Fous de Bassan, oiseaux de passage fréquents dans la région, le Pétrel tempête qui doit déjà exister mais qui a dû passé inaperçu jusqu'ici.

La présence des Choucas arrivés depuis peu d'années semble-t-il, est préoccupante, ces oiseaux risquant de concurrencer les rares Craves à bec rouge, et finalement de les éliminer. Nous allons étudier ce problème dès maintenant, d'autant plus que les agriculteurs se plaignent des dégâts qu'ils causent dans les champs avoisinants.

Ces dernières années de nombreuses opérations de baguage ont eu lieu à Goulien, et déjà des reprises nous donnent une idée sur la dispersion des oiseaux marins en dehors de la période de nidification. Nous reviendrons longuement sur les résultats obtenus ainsi que sur l'avifaune de la réserve dans un numéro spécial de « Penn ar Bed », qui constituera un guide de la réserve destiné à être vendu aux visiteurs au profit du « Fonds pour la Protection de la Nature en Bretagne ».



Deux aspects de la Réserve du Cap-Sizun

Photo Brosselin et Merveilleux du Vignaux